

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRECOMMUNE DE  
MONLETDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 JANVIER 2021

Date de Convocation Publique	:	22/01/2021
Date d'Affichage	:	22/01/2021
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	07
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le Vingt- Neuf Janvier Deux Mil Vingt et un à Dix -Huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire

**Etaient présents** : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER- Daniel PICOT -Valérie DRUART- Roland MEYSSONNIER-Raphaël SABY-Christine VALENTIN.

**Etaient absents** : Frédéric DELOLME ayant donné pouvoir à Philippe RITTER  
Laurent GARNIER excusé  
Eric SOUBEYRE ayant donné pouvoir à Raphaël SABY

**Raphaël SABY** a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**OBJET : 04/2021 –REPLACEMENT DE DEUX POTEAUX INCENDIE DANS LA COMMUNE- DEMANDE DETR 2021.**

Après un contrôle de l'ensemble des poteaux incendie demandé au Syndicat des Eaux du Velay; il s'avère que deux de ceux-ci ne sont plus fonctionnels et nécessitent le remplacement dans les meilleurs délais pour donner une efficacité immédiate en cas de besoin.

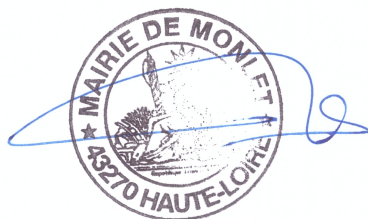
Aussi M le Maire propose au conseil municipal de remplacer les deux poteaux défectueux l'un au village de Bréchnignac et l'autre dans le village de Caire ; ceux-ci ont la particularité d'être sur le réseau d'eau principal de la commune et justifient ainsi d'un excellent débit; toujours plus apprécié par les Sapeurs- Pompiers .Le coût de cette prestation s'élève à 9 586 € HT ou 11 503.20 € TTC.

M le Maire propose au conseil le remplacement des deux poteaux dans les meilleurs délais en sollicitant une dérogation de M le Préfet pour exécuter les travaux avant tout accord d'aide financière.

Après délibération, le conseil souhaite à l'unanimité :

- remplacer les poteaux incendie de Bréchnignac et Caire désignés dans l'exposé ci-dessus pour un coût HT de 9 586 €.
- solliciter de la DETR sur les crédits 2021, à hauteur de 60% du coût HT des travaux.
- Demande à M le Préfet l'autorisation d'engager les travaux de suite.
- de financer le solde de l'opération, soit 40 % sur les fonds libres de la commune.

**Le Maire : Michel DESSIMOND**



< Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le /02/2021 et de l'affichage le : /02/ 2021 >

DETR 2021 POTEAUX INCENDIE